

Questions et réponses

**Lever les obstacles : intensifier les programmes destinés à lever les obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services de santé dans 20 pays et au-delà**

Date de mise à jour : le 8 juin 2020

# Pourquoi le Fonds mondial s’est-il engagé dans un vaste chantier d’expansion des programmes destinés à lever les obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ?

L’objectif stratégique 3(c) de la Stratégie du Fonds mondial (2017-2022) engage le Fonds mondial à venir en aide à tous les pays qui font une demande de subvention en vue de lancer ou d’intensifier des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services de santé. Ces obstacles interdisent encore et toujours l’accès à des services de prévention, à des traitements et à des soins aux personnes atteintes du VIH, de la tuberculose ou du paludisme.

L’expansion de ces programmes garantira que les services de santé soutenus par le Fonds mondial atteindront les personnes vivant avec les trois maladies ou qui y sont vulnérables. Ces programmes représentent donc un excellent moyen de rendre les subventions du Fonds mondial plus efficaces.

Nombre de partenaires, parmi lesquels on compte des États, l’ONUSIDA, l’OMS et le Partenariat Halte à la tuberculose, reconnaissent depuis longtemps que ces programmes sont des « catalyseurs essentiels » des services de santé. Le Fonds mondial a publié des notes d’information technique sur ces programmes.

* **VIH et tuberculose.** Réduction du rejet social et de la discrimination ; formation des soignants aux droits humains et à l’éthique médicale ; sensibilisation des législateurs et des agents des forces de l’ordre ; réduction de la discrimination à l’encontre des femmes ; éducation juridique ; services juridiques ; suivi et réforme des lois, règlements et politiques.
* **Tuberculose.** Garantie de la confidentialité et du respect de la vie privée ; mobilisation et autonomisation des patients et des groupes communautaires ; isolement sous la contrainte ou la détention qui entraîne une non-observance du traitement antituberculeux ; élimination des obstacles qui entravent les services de lutte contre la tuberculose dans les prisons.
* **Paludisme.** Évaluations des risques et vulnérabilités face au paludisme liés aux droits humains et au genre ; participation significative des populations touchées ; renforcement des systèmes communautaires à l’appui des programmes de lutte contre le paludisme ; élimination des vulnérabilités et des obstacles liés au genre dans le contexte du paludisme ; amélioration de l’accès aux services antipaludiques pour les réfugiés et autres personnes affectées par des situations d’urgence ; élimination des obstacles liés au VIH entravant l’accès aux services antipaludiques pour les personnes vivant avec le VIH ; amélioration des services antipaludiques dans les prisons et les centres de détention préalable au procès.

# Que fait le Fonds mondial pour aider de façon soutenue 20 pays à intensifier leurs programmes visant à lever les obstacles qui entravent l’accès aux services de santé ?

Le Fonds mondial, par son initiative « Lever les obstacles », apporte une aide soutenue, pour toute la durée de la Stratégie 2017-2022, à 20 pays où les besoins, les possibilités, les capacités et les partenariats représentent une véritable occasion de mise à l’échelle susceptible de se traduire par une amélioration sensible de la santé des populations touchées.

Cette aide soutenue prend plusieurs formes :

1. des fonds supplémentaires de plus de 43 millions de dollars US en 2017-2019 et allant jusqu’à 41 millions de dollars US en 2020-2022 pour les programmes destinés à lever les obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services ;
2. la mise en œuvre des évaluations de référence ;
3. des réunions multipartites dans chaque pays pour l’examen des évaluations et l’élaboration et le financement conjoint d’une réponse globale aux obstacles ;
4. une aide à l’obtention de subventions pour l’introduction, l’intensification et la mise en œuvre des programmes ;
5. des études à mi-parcours et à terme d’évaluation des impacts de l’intensification ;
6. une aide aux maîtres d’œuvre sous forme d’assistance technique à long terme visant à accroître leur capacité à mettre en œuvre des programmes intégrés et de qualité pour l’élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services.

**Quels sont les 20 pays participant à l’initiative « Lever les obstacles » ?**

Les 20 pays sont : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Cameroun, Côte d’Ivoire, Ghana, Honduras, Indonésie (certaines villes), Jamaïque, Kenya, Kirghizistan, Mozambique, Népal, Ouganda, Philippines, République démocratique du Congo (niveau provincial), Sénégal, Sierra Leone, Tunisie et Ukraine.

On compte parmi ces pays des représentants de toutes les régions du Fonds mondial, dont des pays à fort impact, des contextes d’intervention difficile, des pays proches de la transition, des pays touchés par des épidémies concentrées et des pays participant déjà à des initiatives d’intensification des programmes pour les femmes et les filles et d’élimination des barrières liées au genre qui entravent l’accès aux services.

# En quoi consistent les évaluations de référence qui ont été réalisées dans les 20 pays ?

Un sommaire des évaluations de référence réalisées dans les 20 pays est disponible. Les évaluations avaient deux grands objectifs :

1. collecter les données nécessaires à l’élaboration d’une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ;
2. brosser le portrait de la situation du pays en ce qui concerne les obstacles et les programmes existants, afin d’avoir un point de comparaison permettant de mesurer, dans d’éventuelles études de suivi, les impacts de l’intensification.

Évaluations de référence réalisées :

* étude documentaire des informations et des données pertinentes ;
* entrevues téléphoniques avec les intervenants clés ;
* visites dans le pays pour interviewer des intervenants clés et diriger des groupes de discussion ;
* consultation et participation des populations touchées ;
* descriptions de réponses globales aux obstacles qui entravent l’accès aux services de santé.

Quatre groupes de recherche, sélectionnés par le Fonds mondial au terme d’un concours, ont travaillé avec les intervenants des pays pour réaliser les évaluations de référence.

# Quelle a été l’utilité des évaluations de référence ?

Les évaluations de référence ont conduit à un recueil sans précédent de données essentielles sur les sujets suivants :

1. la nature des obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services de santé ;
2. les populations les plus touchées par ces obstacles ;
3. la portée, les coûts et la qualité des programmes existants visant à lever ces obstacles ;
4. la capacité des ICN, des ministères, de la société civile et des partenaires techniques à appuyer la mise en œuvre de programmes visant à éliminer ces obstacles ;
5. les obstacles et les facilitateurs environnementaux ;
6. la teneur et les coûts estimés d’une réponse globale aux obstacles.

Ces données ont été d’un concours inestimable pour le développement, la mise à l’échelle, la mise en œuvre et l’évaluation d’une réponse nationale efficace aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services de santé.

# A-t-on augmenté les investissements dans les programmes d’élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services ?

Oui. En 2017-2019, les 20 pays ont demandé et reçu des crédits supplémentaires du Fonds mondial sous condition d’investir ceux-ci dans des programmes d’élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services et d’investir eux-mêmes dans ces programmes. L’aide financière attribuée à ces programmes a augmenté de façon spectaculaire, passant d’un peu plus de 10,5 millions de dollars US en 2014-2016 à plus de 78 millions de dollars US en 2017-2019.

Le Fonds mondial travaille encore et toujours avec les gouvernements, les ICN, les populations clés et vulnérables et les partenaires techniques dans le but de mieux connaître les programmes d’élimination des obstacles, notamment les activités les plus efficaces, leur intégration dans les plans et les subventions nationaux et leurs coûts, ainsi que les solutions aux difficultés de mise en œuvre et d’évaluation. Nous nous efforçons de mobiliser et de renforcer durablement les capacités locales dans la mise en œuvre de ces programmes, dans une optique de renforcement des systèmes de santé et communautaires.

# Quelles sont les prochaines étapes, et qui y participe ?

Le Fonds mondial ne peut à lui seul financer les programmes nécessaires à l’élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services de santé. Il travaille donc en étroite collaboration avec des partenaires qui partagent son objectif d’élimination de ces obstacles, et compte sur l’apport de ces partenaires. Ces partenaires sont les gouvernements, les maîtres d’œuvre de la société civile, les personnes vivant avec le VIH, la tuberculose et le paludisme ou qui y sont vulnérables, les partenaires techniques, d’autres donateurs et des experts de la santé publique et des droits humains actifs dans des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services de santé.

Au terme des évaluations de référence dans les 20 pays, nous avons tenu des réunions multipartites dans le but d’examiner les résultats des évaluations et d’envisager l’élaboration d’une réponse globale à long terme et à coût partagé visant à lever les obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services. Lors de ces réunions, les représentants des pays, les partenaires techniques, les autres donateurs et le Fonds mondial se sont penchés sur les ressources existantes et les programmes pertinents (y compris ceux financés par le Fonds mondial), sur les prochaines étapes et sur les acteurs les mieux placés pour assurer la mise en œuvre et le financement des activités additionnelles requises.

En juin 2020, huit des vingt pays avaient adopté des plans stratégiques nationaux d’élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l’accès aux services, tandis que de nombreux autres prévoyaient le faire à brève échéance. L’impact des programmes mis sur pied, la mise à l’échelle et l’initiative dans son ensemble sont évalués dans le cadre d’études à mi-parcours entreprises en décembre 2019 et qui seront achevées d’ici la fin de 2020, si le COVID-19 le permet. Suivra en 2021-2022 une évaluation à terme des résultats et de l’impact dans chaque pays comparativement aux évaluations de référence.

Dans l’intervalle, un soutien accru pour intensifier et améliorer les programmes d’élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme a été mis à la disposition de dix autres pays. Il s’agit de la première étape d’une intégration des enseignements tirés de « Lever les obstacles » dans l’ensemble du portefeuille du Fonds mondial.

# Pour plus de renseignements, veuillez contacter : Ralf Jurgens, coordonnateur principal, Droits humains, Fonds mondial : [ralf.jurgens@theglobalfund.org](mailto:ralf.jurgens@theglobalfund.org).